



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2017-131

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

PREFECTURE MARTINIQUE - DRCI/CERT

R02-2017-09-11-002 - Arrêté n°2017-129 du 11/09/2017 fixant la liste des candidats et de leur remplaçant pour le premier tour des élections sénatoriales du 24 septembre 2017 (2 pages)

Page 3

PREFECTURE MARTINIQUE - DRCI/CERT

R02-2017-09-11-002

Arrêté n°2017-129 du 11/09/2017 fixant la liste des
candidats et de leur remplaçant pour le premier tour des
élections sénatoriales du 24 septembre 2017

liste des candidats aux élections sénatoriales 2017



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Direction de la Réglementation,
de la Citoyenneté et de l'Immigration

Bureau de la Réglementation Générale,
des Élections et de La Circulation

ARRÊTÉ *2017-129* fixant la liste des candidats et de leur remplaçant pour le premier tour des élections sénatoriales du 24 septembre 2017

LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté n° 2017-102 du 07 juillet 2017 établissant le tableau des électeurs sénatoriaux du département de la Martinique, appelés à voter à l'occasion des élections sénatoriales du 24 septembre 2017 ;

VU l'arrêté n° 2017-108 du 31 juillet 2017 établissant la liste alphabétique des électeurs sénatoriaux du département de la Martinique, appelés à voter à l'occasion des élections sénatoriales du 24 septembre 2017 ;

VU les candidatures déposées et enregistrées à la préfecture à la date limite du vendredi 08 septembre 2017 à 18 heures ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidatures pour le premier tour de scrutin des élections sénatoriales du 24 septembre 2017 est arrêtée conformément au tableau ci-après :

TITULAIRES	REMPLAÇANTS
N° 1 – M. PACQUIT Yvon	Mme GRAT Nathalie
N° 2 – Mme VELAYOUDON Edithe	M. LOUIS-ALEXANDRE DIT PETIT FRÈRE Eddy
N° 3 – Mme CONCONNE Catherine	M. ÉCANVIL Jean-Claude
N° 4 – M. ANTISTE Maurice	Mme PATRON Paméla
N° 5 – M. VALÈRE Érick	Mme AMPIGNY Marie-Line
N° 6 – M. JEANNE-ROSE Athanase	Mme RISAL Kristelle
N° 7 – M. VIRASSAMY Joseph	Mme VICTOIRE Suzanne
N° 8 – M. NARCISSOT Marius	Mme CARIUS Francine
N° 9 – M. BONTÉ Maurice	Mme MARTINE Félide
N° 10 – M. BIROTA Belfort	Mme MÉNIL Marguerite
N° 11 – M. CLÉON Georges	Mme LIMIER Nadia

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fort-de-France, le 11 SEPT 2017

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Martinique



Patrick AMOUSSOU-ADEBLE